

Référendums : un monde à explorer

Au-delà du référendum binaire à un tour, de nombreuses autres possibilités existent. Celles-ci ont déjà été explorées aux quatre coins du globe, créant un riche réservoir de connaissances sur les bonnes pratiques et dangers des différentes formes de référendums.

OREGON, USA

La Citizens' Initiative Review. Comme les questions politiques sont parfois techniques – et toujours complexes – certains s'opposent aux référendums en soulignant le manque d'information des citoyen·ne·s. La *Citizens' Initiative Review* (CIR) a été mise en place en Oregon pour répondre à ce problème.

Une CIR est composée d'une vingtaine de citoyen·ne·s tiré·e·s au sort, se réunissant plusieurs journées afin d'examiner une question, issue d'une initiative citoyenne, qui fera bientôt l'objet d'un référendum. Le but de la CIR est de produire une « déclaration » d'une ou deux pages, qui sera distribuée officiellement à toutes les personnes appelées à voter. Celle-ci contient des informations factuelles jugées essentielles à la bonne compréhension de la question et de ses enjeux, ainsi que les principaux arguments pour et contre la proposition de loi. Comme les membres de la CIR ont reçu des informations et délibéré dans de très bonnes conditions, chaque citoyen·ne lisant cette déclaration devrait avoir accès à une source d'information et de réflexion équilibrée et de haute qualité, et ce à un faible coût.

Le succès de ce modèle l'a mené à être répliqué au Colorado, en Arizona, au Massachusetts, ainsi qu'en Suisse et en Finlande.

COLOMBIE

Le référendum révocatoire. La Constitution de Colombie de 1991 se distingue par l'étendue des droits politiques qui y sont consacrés (même si beaucoup n'existent que sur le papier). Parmi les droits mis en pratique, la *revocatoria del mandato* permet à la population de mettre fin au mandat de certain·es élu·es par le biais d'une collecte de signatures suivie d'un référendum, au cas où cette personne ne respecterait pas le plan de gouvernement qu'elle a enregistré au moment de son élection.

Un tel mécanisme de révocation existe, à différents niveaux de pouvoir, sous diverses formes, dans des pays comme le Japon, la Lettonie, le Nigéria, le Pérou, ou les U.S.A.

Bien que très apprécié des citoyen·nes, ce type de référendum ne produit pas toujours les effets escomptés. Ainsi, si l'activation est trop facile il devient un outil instrumentalisé par l'opposition, qui va systématiquement contester les résultats des urnes, ce qui induit une forte instabilité politique (comme au Pérou). D'où l'importance des détails : Qui peut lancer une telle initiative ? À quelles conditions ? Quels sont les droits de la « défense » ? Comment est organisé le débat qui précède le vote ?

SUÈDE, SUISSE, SLOVÉNIE,...

Le référendum à choix multiple. La plupart des référendums soumettent aux citoyen·ne·s une question binaire, à laquelle les seules réponses possibles sont *Oui* ou *Non*. Cela n'a rien d'une nécessité. Le référendum à choix multiple, parfois pratiqué en Suède ou en Suisse par exemple, permet de poser une question plus nuancée. Ainsi, au lieu de demander : « Souhaitez-vous la réforme des retraites X? », on nous proposerait de choisir parmi 4 ou 5 plans de réforme, en nous offrant la possibilité de s'exprimer sur chaque option. Nous pourrions hiérarchiser les options en leur attribuant des points, l'option ayant le plus de points étant adoptée. Ou nous pourrions approuver le nombre d'options qui nous paraissent acceptables, l'option ayant reçu l'approbation du plus grand nombre l'emportant.

L'avantage principal des référendums à choix multiple est qu'ils ne réduisent pas une problématique complexe à un choix binaire. De la sorte, les résultats du vote reflètent mieux la diversité des préférences des citoyen·ne·s, qui peuvent s'exprimer avec plus de nuances. Cela diminuerait le risque d'assister à des débats polarisés autour de deux camps frontalement opposés. Des options nuancées permettraient de créer du dialogue entre des sensibilités politiques différentes – peut-être même au travers des frontières linguistiques.

NOUVELLE ZÉLANDE

Le référendum itératif. En 1992-1993, les Néo-Zélandais ont participé à un référendum à deux tours sur une même thématique, aussi appelé *référendum itératif*. Lors du premier tour, les votants devaient choisir parmi 4 systèmes électoraux. Lors d'un second tour plus d'une année après, l'option gagnante fut confrontée au statu quo et l'emporta, menant à un changement de système électoral.

Lorsqu'ils sont bien organisés, les référendums itératifs présentent l'avantage d'offrir aux citoyen·ne·s un plus long temps de réflexion. Sur une période pouvant dépasser une année, les votants ont deux opportunités pour réfléchir au problème à résoudre et en discuter collectivement. En outre, les référendums itératifs incluent les citoyen·ne·s plus tôt dans le processus de décision politique. Ainsi, les Néo-Zélandais ont pu décider lequel des quatre systèmes électoraux devrait être confronté au système en place à cette époque – une présélection très importante, habituellement effectuée par les élus ou les porteurs de l'initiative citoyenne, en amont d'un référendum unique et binaire.



AMAEL MASKENS
est doctorant en philosophie politique à l'UCLouvain.